

Direction
départementale des
Territoires et de la Mer
Morbihan

Demande de dérogation aux articles L.411-1 du Code de l'environnement.

service
Eau, Nature et
Biodiversité
Unité Nature, Forêt,
Chasse

Participation du public du 21 octobre au 05 novembre 2019 inclus

Dérogation pour la destruction de nids d'Hirondelles rustiques (*Hirundo rustica*) dans le cadre d'un projet de démolition d'un bâtiment sur la commune de Riantec

NOTE DE PRESENTATION

1 allée du Général Le
Troadec
BP 520
56019 Vannes

La commune de Riantec sollicite, sur la base de l'article L.411-2-4 du code de l'environnement, une dérogation aux interdictions visées à l'article L.411-1 dudit code pour :

◇ la destruction de nids d'Hirondelles rustiques (*Hirundo rustica*) sur la commune de Riantec.

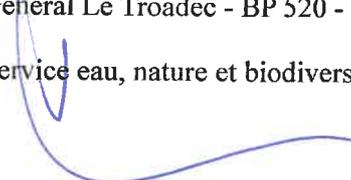
Cette dérogation est liée à une opération de démolition d'un bâtiment, qui entre dans le cadre d'un projet d'aménagement prévoyant le découpage du site en quatre lots libres de constructeur pour de la maison individuelle.

En application des articles L.123-19 et L.123-19-2 du code de l'environnement, relatifs à la participation du public aux décisions administratives ayant une incidence sur l'environnement, le dossier portant demande de dérogation pour la destruction de nids appartenant à l'espèce protégée (*Hirundo rustica*) accompagné de la présente note d'information est rendu accessible au public pendant une durée de quinze jours francs **du 21 octobre au 05 novembre 2019** inclus directement en ligne sur le site Internet des services de l'État du Morbihan.

L'ensemble du dossier est également consultable à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer au 1 allée du Général Le Troadec à Vannes, sur rendez-vous durant la période de participation du public (contact au secrétariat de l'unité Nature, Forêt, Chasse - tél : 02 56 63 74 88).

Pendant cette période, le public pourra faire valoir ses observations soit par mail à l'adresse suivante: ddtm-sbef-nfc@morbihan.gouv.fr soit par courrier à la DDTM du Morbihan-Service Eau, Nature et Biodiversité - Unité Nature, Forêt et Chasse - procédure de participation du public - 1 allée du Général Le Troadec - BP 520 - 56019 Vannes cedex.

Le chef du service eau, nature et biodiversité,



Jean-François CHAUVET